

Communauté de Communes ALBRET COMMUNAUTE

2020-97

**DECISION DU PRESIDENT****N° : DEC-030-2020**

**Objet : Modification de demande de DETR (dotation d'équipement des territoires ruraux), concernant la création d'un parking pôle enfance avec aménagement de sécurité sur la commune de Montesquieu – Retrait de la décision DEC-013-2020**

Vu les statuts d'Albret Communauté,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°DE-157-2018 du 27 juin 2018 portant délégation du Conseil Communautaire au Président de la Communauté de Communes Albret Communauté (CCAC) ;

Vu la délibération n°DE-170-2019 du 26 décembre 2019 portant définition de l'intérêt communautaire et étendue de la compétence voirie ;

**Exposé des motifs :**

L'objet de la présente opération est de sécuriser le stationnement aux abords du pôle enfance sur la commune de Montesquieu (crèche halte-garderie, relais assistantes maternelles et école) devenu trop dangereux (passage engins agricoles et descente direct sur la voie communale) et d'assurer l'accès au pôle enfance en toute sécurité des familles et du personnel.

La communauté de communes Albret communauté intervient dans ce projet comme suit :

- par sa compétence « création, aménagement et entretien de la voirie »

	CHIFFRAGE	Répartition financière	
		CCAC	Mairie
<b>PARKING POLE ENFANCE</b>			
1 TERRASSEMENTS GENERAUX ET PREPARATION DE VOIRIES	5 644,40 €	5 644,40 €	
2 RESEAUX DIVERS ET EAUX PLUVIALES	6 646,20 €		6 646,20 €
3 VOIRIES ET AMENAGEMENTS DE SURFACE	55 364,50 €	55 364,50 €	
4 AMENAGEMENTS PAYSAGERS MOBILIER URBAIN	1 045,32 €		1 045,32 €
5 SIGNALISATION	3 024,50 €		3 024,50 €
6 DIVERS AUTRES (Installation de chantier, étude de sol, recollement...)	1 046,50 €	1 046,50 €	
7 OPTION RESEAU EAUX PLUVIALES PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES	9 302,17 €		9 302,17 €
<b>AMENAGEMENT DE SECURITE</b>			
1 TERRASSEMENTS GENERAUX ET PREPARATION DE VOIRIES	2 492,23 €	2 492,23 €	
2 RESEAUX DIVERS : EAUX PLUVIALES	2 173,50 €		2 173,50 €
3 VOIRIES ET AMENAGEMENTS DE SURFACE	16 769,80 €	16 769,80 €	
4 SIGNALISATION	1 843,91 €		1 843,91 €
5 DIVERS AUTRES (Installation de chantier, étude de sol, recollement...)	2 740,93 €	2 740,93 €	
<b>MOE</b>	3 340,00 €	3 340,00 €	
<b>TOTAL HT</b>	<b>111 433,96 €</b>	<b>87 398,36 €</b>	<b>24 035,60 €</b>
<b>TVA</b>	25 626,79 €	78%	22%
<b>TTC</b>	<b>133 720,75 €</b>		
<b>DETR à 40%</b>	44 573,58 €	34 959,34 €	9 614,24 €
<b>Reste à charge DETR et TVA déduites</b>		<b>52 439,02 €</b>	<b>14 421,36 €</b>

La demande de DETR concerne donc la part de l'opération relevant de la compétence d'Albret communauté, dont le plan de financement est le suivant :

Ressources	Montant sollicité	Taux sollicité
DETR	34 959.34 €	40 %
Autofinancement	52 439.02 €	60 %
<b>Total des travaux HT</b>	<b>87 398.36 €</b>	<b>100 %</b>
<b>Total des travaux TTC</b>	<b>104 878.03 €</b>	

Considérant ces éléments, le Président de la Communauté de Communes Albret Communauté,

**DECIDE**

**Article 1** : De valider le plan de financement détaillé ci-dessus,

**Article 2** : De solliciter une dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR),

**Article 3** : De signer tous les documents relatifs à ce dossier,

**Article 4** : De dire que les crédits correspondants sont prévus au budget 2020.

Fait à NERAC le, 12 MARS 2020

Le Président,  
Alain LORENZELLI



**Le Président,**

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux, CS 21 490 (9, rue Tastet 33063 Bordeaux) dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage.

En application de l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, Il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine séance du conseil communautaire